

*Prolifération des armes nucléaires*

du Parlement. Ce n'est pas un simple débat comme celui-ci qui puisse équivaloir à une ratification.

○ (1750)

Pis encore, le gouvernement n'a pas transmis ces documents au comité des affaires extérieures et de la défense nationale où nous aurions pu entendre des témoins comme le général Burns, un expert canadien éminent en matière de désarmement, et David Lilienthal, premier président du Comité de l'énergie atomique des États-Unis. Ces deux hommes ont lancé des mises en garde contre la vente d'appareils nucléaires. Ils auraient pu expliquer au peuple canadien les conséquences de la vente de réacteurs nucléaires. Personne ne le lui a jamais expliqué. Nous n'avons jamais entendu dire qu'un seul scientifique de renom ait jugé satisfaisantes les mesures de garantie. Peut-être que certains pourraient le faire et s'ils le faisaient ce serait très rassurant pour le peuple canadien. Mais, à mon avis, c'est un dérogation honteuse à une obligation démocratique que l'on ne nous accorde pas le bénéfice d'une enquête approfondie.

Il semble maintenant que le gouvernement canadien s'intéresse plus aux aspects financiers de ces ventes nucléaires qu'aux possibilités effrayantes d'une catastrophe. David Lilienthal dont j'ai parlé tantôt, l'un des scientifiques les plus réputés de ma génération, et de la génération actuelle, je pense, a parlé «de la catastrophe imminente», que présageait la prolifération des bombes nucléaires. C'est un scientifique prudent et non pas le genre d'homme qui fait du pathos. Il parle d'une catastrophe imminente. Je n'ai pas l'impression que le ministre, ou le gouvernement qu'il représentait, ait compris la possibilité d'une catastrophe imminente, et je remarque même en ce moment qu'il préfère engager des conversations privées avec ses collègues plutôt que d'écouter le débat.

M. David Lilienthal a ajouté:

Je suis heureux de n'être plus un jeune homme et je plains mes petits-enfants.

Le gouvernement continue à répéter qu'il a, grâce à diverses ententes, élaboré les meilleures garanties possibles, mais il ne nous révèle jamais en quoi elles consistent exactement. Bien sûr la question se pose maintenant de savoir si elles sont suffisantes. Peut-être sont-elles les meilleures, mais il reste vraiment à savoir si elles constituent une assurance raisonnable que le matériel nucléaire et les réacteurs que nous vendons et mettons à la disposition d'autres pays ne seront pas détournés de leur usage et consacrés à la fabrication d'armes nucléaires. D'après l'opinion la plus répandue, l'efficacité des prétendues garanties repose sur l'honnêteté des gouvernements qui signent ces ententes ou les appliquent.

Le ministre a déclaré il y a à peine quelques mois ou quelques semaines qu'il n'y a pas de garantie qui tienne quand un gouvernement choisit d'en faire peu de cas. Le *Times* de New-York rapportait le 31 janvier de cette année les propos de M. Kenneth Fasik, directeur de l'International Division Accounting Office des États-Unis, selon qui les États-Unis et les experts internationaux avouaient généralement que le pays bénéficiaire pouvait passer outre aux garanties s'il était disposé à prendre le risque d'être détecté, à encourir les dépenses et à se donner la peine de le faire. Il faisait remarquer que l'AIEA ne comptait que 40 inspecteurs chargés de suivre la dissémination des matériels nucléaires et des 400 installations nucléaires.

Selon le document canadien sur les garanties rédigé récemment pas les soins du ministère des Affaires extérieures, la division des garanties et de l'inspection de

l'Agence internationale de l'énergie atomique compte en tout 186 employés, dont 74 sont des experts. Il est tout à fait clair, à la lecture du document de l'AIEA, que celle-ci reconnaît la difficulté de faire respecter les garanties. A la page 7 du tiré à part de ce document, on lit qu'il n'existe aucune solution unique au problème des armes nucléaires. Sans engagement politique véritable, le contrôle technique est insuffisant et de même la volonté politique ne suffit pas si elle ne s'appuie pas sur une contrepartie technique. Nous éviterons la guerre nucléaire si les États sont capables de collaborer et d'adopter des mesures pour limiter et réduire les risques d'un tel conflit. Ni l'un ni l'autre de ces efforts n'est possible ni vraisemblable sans l'autre.

Ce que l'agence de l'énergie nous dit, elle qui est experte en cette matière, c'est que nous ne pouvons pas nous fier uniquement aux garanties techniques, mais que nous devons aussi nous assurer de la volonté politique. Dans des circonstances politiques instables, le moindre engagement politique met en doute l'applicabilité et la crédibilité des garanties. Je ne veux pas dire que tous les pays qui sont en cause et dont nous avons parlé offrent le même degré de sécurité politique. En toute franchise, je ne le crois pas. Cependant, il semble bien que nous ayons inclu ces deux pays douteux dans notre choix. Je lisais aujourd'hui même qu'on s'attendait à un coup d'État militaire en Argentine et quiconque ne connaît pas la situation en Corée du Sud devrait y regarder de plus près s'il croit que le régime de ce pays est stable.

L'AIEA ajoute ensuite à la page 11 que «les risques de détection au cours de la vérification sont très réels». Ils peuvent être réels, mais à quel point? Ils doivent l'être assez pour être efficaces; s'ils ne le sont pas à 100 p. 100 dans tous les cas, du moins devraient-ils l'être la plupart du temps. Pourtant, même l'AIEA déclare que les risques de détection sont considérables. A mon avis, c'est une façon déguisée de dire que le régime des garanties ne fonctionnera pas forcément.

Plus loin, à la page 8, l'AIEA déclare:

La coopération entre l'Agence et le personnel national est un élément indispensable à l'application des garanties.

Quelqu'un devrait réfléchir sérieusement au personnel national d'un pays comme la Corée du Sud pour ensuite nous dire s'il estime cet élément vraiment «indispensable» aux garanties appliquées ou acceptées par le pays.

C'est précisément le même message qui ressort du document canadien préparé tout récemment par le ministère des Affaires extérieures. Il qualifie le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique de système «ouvert» dont le but n'est pas d'offrir des règles rigides pour la mise en application des garanties. Voici ce qu'on dit à la page 15 du document:

C'est ainsi que l'Agence essaie de veiller à ce que les garanties soient appliquées avec le maximum d'efficacité...

J'aime le terme «essaie». On ne dit pas qu'elle parvient ni qu'elle a des chances raisonnables de succès, mais qu'elle essaie de le faire.

A la même page, on dit que le système de garanties de l'Agence ou que le système de garanties du traité de non prolifération «ne peut empêcher l'utilisation clandestine des matières nucléaires à des fins militaires et stratégiques; il peut décourager un pays de le faire en offrant un système de surveillance efficace». Pourquoi aurions-nous confiance en un système qui, d'après le gouvernement canadien ou les services dont le ministre est chargé, ne peut empêcher l'utilisation clandestine des matières nucléaires à des fins militaires. Cela montre bien que toute